

se rendre compte que les exploitations agricoles se sont modernisées, que les agriculteurs n'ont pas hésité à faire les frais nécessaires pour automatiser leur exploitation de façon très poussée, et qu'ils n'ont pas hésité non plus à augmenter leur troupeau de base, de manière à améliorer leur cheptel.

Les cultivateurs ont pu conserver leurs exploitations, ils ont pu engraisser leurs terres. Ils ont pu faire tout cela surtout parce qu'ils ont tiré de leurs fermes un revenu proportionnel aux placements qu'ils y avaient faits au fil des ans. En modifiant, comme nous l'avons fait, nos lois fiscales, nous avons dans nombre de cas non seulement aidé, mais forcé les cultivateurs à quitter certaines des meilleures terres arables du pays. C'est ce que nous avons fait en adoptant notre régime fiscal actuel, en permettant que les terres rurales destinées à l'agriculture soient frappées d'impôts élevés et en prétendant que les terres avoisinant une ville devraient être utilisées à des fins d'aménagement urbain. Nous avons permis et rendu nécessaire la vente de ces terres aux municipalités pour fins d'aménagement urbain aux dépens du grand public canadien.

Nous pourrions jeter un coup d'œil sur l'escarpement du Niagara qui se trouve situé dans une région géographique propre aux cultures fruitières. Mais, si quelqu'un était avisé l'été dernier d'aller au marché ou chez un épicier local pour acheter des fruits de la péninsule du Niagara, je doute fort qu'il ait pu en trouver. La quasi-totalité des fruits provenaient des États-Unis, parce que nous avons disposé de presque toutes les terres qui autrefois produisaient tous ces fruits pour les Canadiens à un prix très raisonnable dans notre région. Mais à cause de la hausse constante des impôts sur ces terres, il n'est plus possible aux cultivateurs de garder des unités agricoles familiales.

La controverse fait rage entre économistes au sein de la Direction fiscale. C'était certainement manifeste lors de la présentation du Livre blanc et d'autres documents qu'ont soumis des intéressés de toutes les catégories. Cette controverse porte sur les exceptions qu'on pourrait faire sans démolir le concept fondamental de la réforme fiscale dans le domaine agricole. A mon avis, 264 députés devraient s'intéresser à la production agricole. La question touche tous les Canadiens. Si nous devons appliquer dans ce domaine des impôts comme pour une industrie, nous introduirons dans notre économie un secteur industriel-agricole qui, évidemment, devrait avoir le même genre d'orientation vers les bénéfices que les autres secteurs de l'économie.

Aujourd'hui, de nombreuses petites entreprises agricoles de l'Ontario—et il en est de même au Québec—ont une valeur de revente comme unité agricole valable d'environ \$250,000. C'est une bien grosse somme. Il y a lieu aussi de constater la fréquence, au cours de l'année dernière, dans ma région et dans bien d'autres de l'Ontario et du Québec, des saisies d'entreprises agricoles par la Société canadienne du crédit agricole. Les forclusions s'imposaient parce que la marge n'était pas suffisante. Si la Direction de l'impôt sur le revenu s'attend de prélever sa part annuelle de la capitalisation de l'exploitation agricole familiale, elle constatera qu'elle ne réussit qu'à tuer la poule aux œufs d'or et le public canadien devra compenser par des frais accrus. Si Loblaw's ou tout autre grand assimilateur doit s'emparer des entreprises familiales et produire la majeure partie des produits agricoles de consommation, il fonctionnera d'une manière qui plaira beaucoup à la Direction de l'impôt sur le revenu.

Je répète que la compagnie Bell, comme la plupart de toutes les sociétés, opère en majorant ses prix de 10 p. 100. Elle a l'argent. Elle prévoit pour les impôts à payer. Elle n'a pas à prendre une grosse part du revenu agricole. Je ne sais pas comment l'exploitant d'une grande entreprise agricole ou l'assimilateur va établir le prix de son produit en fonction du marché de façon à gagner assez d'argent pour payer ses impôts et à couvrir ses autres frais.

Nous serions intéressés d'apprendre du secrétaire parlementaire combien de cultivateurs, durant les quelques années qui se sont écoulées depuis la mise en vigueur du Régime de pensions du Canada, ont touché un revenu suffisant pour verser des cotisations aux termes de ce régime. On sait que ces cotisations sont fixées en fonction du revenu. A mon avis, de nombreux cultivateurs n'ont pas un revenu de ce genre et par conséquent ne versent pas de contributions au Régime de pensions du Canada.

C'est une partie essentielle de la ferme familiale. Le gouvernement peut penser autrement et croire qu'il ne dupe pas le cultivateur. Le troupeau de base représente en réalité pour le cultivateur ce que l'outillage est pour une fabrique. Je reconnais qu'il n'est pas assujéti à l'amortissement. On ne peut gagner sur tous les tableaux, j'en conviens. Ils est à espérer que la valeur du troupeau de base s'accroisse. Un cultivateur qui aurait 40 vaches laitières et qui au bout de 20 ans n'aurait pas de meilleures vaches que celles de son troupeau de base serait fort médiocre. Quelque chose alors clocherait. Par conséquent, sa valeur augmente. Toutefois, il en est de même dans tous les autres domaines. Le coût de la vie augmente, le prix des terres et de tous les autres produits grimpe et il serait très étonnant que le prix de son troupeau de base ne monte pas, grâce à sa compétence et au travail qu'il a effectué pour améliorer la race de ses bestiaux.

• (9.10 p.m.)

Je ne propose pas que nous amortissions les bestiaux chaque année tout comme dans le cas d'une usine. Le principe du troupeau de base prévoit qu'en établissant le troupeau, vous allez le maintenir sans l'amortir. Vous ne réclamez pas d'amortissement, mais vous ne demandez pas non plus d'évaluation périodique. Vous ne payez pas d'impôt sur un gain en capital à son sujet puisque vous n'avez fait que rester stationnaire dans cette industrie en évolution.

Peut-être le comité sera-t-il aussi surpris de constater que la même chose se produit dans d'autres domaines. Mon frère a acheté un tracteur il y a 25 ans. Maintes fois le vendeur lui a offert de le reprendre à un prix plus élevé que le prix initial. Après 25 ans, ce tracteur vaut plus que lorsqu'il était neuf. Mais, avec les années, l'amortissement en a réduit la valeur à zéro. Mon frère y aurait gagné sans un autre régime fiscal lorsqu'il a donné ce tracteur en reprise, car manifestement, il valait plus qu'au moment de l'achat.

Si le gouvernement ne veut pas industrialiser l'agriculture canadienne et faire face à tous les problèmes qui découleront de cette transformation, compte tenu du caractère changeant du milieu rural, s'il ne veut pas fournir des denrées alimentaires aux consommateurs canadiens qui font tous les frais qu'exige l'exploitation d'une industrie viable dans tout autre secteur de l'économie, s'il ne veut pas quintupler ou décupler les prix actuels de nos denrées, je prie instamment le secrétaire parlementaire d'examiner avec ses fonctionnaires, la Cattleman's Association, la Fédération de l'agriculture et tous les autres